



CPMR
ATLANTIC ARC
COMMISSION

Commission Arc Atlantique

Plan d'actions 2016-2017 du groupe de travail Pêche & Aquaculture



Contexte :

Le groupe de travail « Pêche et Aquaculture » de la Commission Arc Atlantique est piloté par la Région des Pays de la Loire depuis 2013 (réélection en 2015). Un nouvel exécutif étant en place en Pays de la Loire depuis décembre 2015, le présent document vise à réviser [la précédente feuille de route](#) pour les années 2016 et 2017.

Les défis auxquels sont confrontés les filières pêche et aquaculture dans les Régions atlantiques sont nombreux et ne pourront pas être relevés par une simple mise en œuvre de la nouvelle Politique Commune de la Pêche (PCP) par les États membres. Les Régions atlantiques souhaitent activement prendre part aux débats techniques et politiques européens afin de peser dans la définition de la future Politique Commune de la Pêche (PCP).

Dans ce contexte, les Régions membres de la Commission Arc Atlantique de la CRPM sont engagées dans une dynamique de suivi de la mise en œuvre de l'actuelle PCP. Cet échange entre les Régions membres a pour objectif d'aboutir à la production d'avis techniques et politiques visant à l'amélioration de la durabilité et de la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture en Atlantique.

Tout au long des deux prochaines années, le groupe pêche de la Commission Arc Atlantique se mobilisera sur les priorités et actions suivantes :

PRIORITÉ I : Porter les intérêts des Régions atlantiques auprès des instances européennes et être force de propositions pour le cadre législatif communautaire post 2020

- **Récolte et échange d'information** : le groupe assurera un suivi, au niveau des régions de l'Arc Atlantique, de la mise en œuvre de la Politique Commune de la Pêche, en particulier de ses impacts socio-économiques. Le groupe favorisera les échanges d'informations entre Régions pour appuyer ses avis, en particulier sur l'intérêt de mettre en œuvre des plans de gestion pluriannuels, sur l'obligation de débarquement de toutes les captures (pêcheries pélagiques et démersales), sur les moyens d'atteindre l'objectif de RMD (Rendement Maximum Durable), etc. Le partage d'information et de propositions entre Régions membres du groupe devra permettre d'obtenir une position de la Commission Arc Atlantique (PCP et FEAMP) d'ici la fin de l'année 2016.
- **Représentation des intérêts à Bruxelles** : Le Secrétariat exécutif ainsi que le Président du groupe s'appuieront sur les avis préparés en réunion techniques pour peser dans les débats autour de la future PCP à Bruxelles. Des échanges entre les parlementaires clés, les services de la Commission et les représentations permanentes des États membres seront organisés pour transmettre les avis et argumentaires proposés par le groupe de travail. Un retour d'information sera transmis à tous les membres du groupe après chaque rencontre importante.
- **Approche transversale** : Les positions adoptées par ce groupe pourront nourrir d'autres actions menées par la Commission Arc Atlantique (groupe de travail Stratégie Atlantique notamment) ainsi que la CRPM (groupe de travail Pêche inter-Commission). Des échanges pourront avoir lieu entre les groupes autour de la Directive cadre Planification Spatiale maritime (DCPSM) et la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM).

PRIORITÉ II : Favoriser les synergies entre territoires, professionnels et monde de la recherche

- À travers l'organisation de réunions techniques, le groupe fera en sorte de renforcer le dialogue et la concertation entre administrations régionales, représentants des professionnels de la filière pêche/aquaculture et scientifiques. Ces rencontres permettront d'enrichir les positions de la Commission Arc Atlantique avant de les transmettre aux institutions européennes.
- Le groupe intensifiera ses collaborations avec des structures telles que l'Association du Grand Littoral Atlantique (AGLIA), l'Agrocampus Ouest, le Conseil Consultatif des Eaux Occidentales Australes (CCS), le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS), le Conseil Consultatif Aquaculture, les Comités régionaux et départementaux de pêche en France, les *cofradías* espagnoles et portugaises, etc.

PRIORITE III : Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets de coopération interrégionale

Le groupe de travail soutiendra la préparation de projets et ou d'études au niveau interrégional sur diverses thématiques, telles que :

- Les impacts socio-économiques, en particulier sur les emplois, liés à la mise en œuvre de la PCP ;
- La mobilisation des fonds européens (FEDER, FSE, FEAMP, etc.) ;
- Les plans de gestion pluriannuels (liens avec les objectifs de RMD, « zéro rejets ») ;
- «Erasmus maritime»: échange sur les dispositifs de mobilité européenne dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture ;
- Le renouvellement de la flotte ;
- La sensibilisation aux métiers maritimes et la valorisation des carrières liées à la mer ;
- L'amélioration de la sélectivité des engins et de pratiques de pêche ;
- Les synergies entre les engins de pêches et les milieux marins atlantiques ;
- Le développement de pratiques de pisciculture durable (eau de mer et eau douce) ;
- Le développement de la conchyliculture et de l'algoculture et les questions environnementales qui affectent leur productivité ;
- Le rôle de la femme dans les activités de pêche et d'aquaculture ;
- La gestion du patrimoine culturel maritime ;
- Accès à la ressource et aux droits de pêche (post-Brexit notamment) ;
- Etc.